

Procédure de pré-inscription écoles et/ou services périscolaires et extra-scolaires Année 2017-2018

Pour une première inscription scolaire, un passage en CP ou un changement d'école et/ou

Pour une première inscription aux services périscolaires et extra-scolaires *restauration scolaire, accueil périscolaire, Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et accueil de loisirs sans hébergement*

Les démarches de pré-inscription pour l'année scolaire 2017/2018 sont à réaliser dès à présent, auprès du service Affaires scolaires, Enfance-Jeunesse de la Commune de Guémené-Penfao (rez-de-chaussée de la Mairie), tous les jours, de 8 h 30 à 12 h 30.

Ce dossier unique est également mis à votre disposition dans le hall de la Mairie.

Une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, vous pouvez soit le redéposer auprès du Service Affaires scolaires, Enfance-Jeunesse aux horaires indiqués ci-dessus, soit le confier à l'accueil de la Mairie.

Pour une réinscription aux activités périscolaires et extra-scolaires

La Mairie met en place, à partir du 1^{er} août 2017, un portail « Famille » qui sera accessible depuis la page d'accueil de son nouveau site.

Par conséquent, dès réception de vos identifiants et mode passe (par mail) vous permettant d'accéder à votre espace personnel et sécurisé, nous vous invitons à vous connecter afin de réaliser toutes les modifications nécessaires avant la rentrée scolaire.

Si vous n'avez pas reçu vos identifiants, ou pour toute autre question, nous vous invitons à prendre contact avec Catherine GILLIOT, Service Affaires scolaires, Enfance-Jeunesse, au 02 40 79 29 17, ou par mail : education@mairie-guemene-penfao.fr, qui pourra vous accompagner dans vos démarches.

Pour information : le portail « Famille » pourra également être utilisé en Mairie grâce à la mise à disposition d'un poste informatique en libre-service dans le hall de la Mairie, et consultable aux horaires habituels d'ouverture.

Le dossier unique d'inscription à l'école et aux services périscolaires et extra-scolaires doit être composé, LORS DE LA PREMIÈRE INSCRIPTION, de :

- justificatif de domicile au nom du responsable légal
- copie du livret de famille
- copie des cartes d'identité du/des responsable(s) légal(aux)
- document CAF comportant le n° d'allocataire et le quotient familial ou document MSA
- copie de l'attestation d'assurance pour l'année en cours
- en cas de séparation ou de divorce, document mentionnant la personne ayant autorité parentale
- carnet de santé ou certificat de vaccinations
- certificat de radiation en cas de changement d'école ou de commune

Chaque année, et afin de valider le renouvellement des inscriptions aux services périscolaires et extra-scolaires, chaque famille devra veiller à fournir les documents suivants :

- copie de l'attestation d'assurance pour l'année en cours
- document CAF comportant le n° d'allocataire et le quotient familial ou document MSA
- copie du carnet de santé ou certificat de vaccinations (si modifications).